

## ANNEXE 3

### **VOLET 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT, À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DE SITES ET SENTIERS DE PLEIN AIR**

#### **Description et objectifs**

Le 3<sup>e</sup> volet vise à soutenir le développement, l'aménagement et l'entretien de site et sentiers de plein air dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les organismes subventionnés devront **se soucier des préoccupations environnementales, et de la sécurité du milieu** dans lequel les infrastructures seront érigées.

Un montant maximal de 3 500 \$ pourra être accordé. Il s'agit d'une aide ponctuelle assurant le développement et la pérennité des infrastructures existantes ou à venir, d'une activité de plein air. Le projet doit répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Contribuer à la réfection d'infrastructure déjà existante, permettant la pratique directe d'une activité (exemple : un sentier sera admis, mais pas un bâtiment d'accueil)
- Favoriser l'accessibilité aux infrastructures, sites et sentiers de plein air
- Recenser et maintenir l'offre de sites et sentiers de plein air
- Sécuriser les infrastructures existantes

#### **Exemple de projet**

- Aménager un nouveau sentier, une mise à l'eau
- Entretien pour augmenter la sécurité d'un site ou sentier et pour permettre sa pérennité
- Achat d'équipements permettant l'entretien et la réparation de sites et sentiers
- Baliser de façon durable un site ou sentier de plein air
- Location d'un terrain sur lequel des sentiers ou sites se situent (avec acte notarié à long terme)
- Géo-référencer et publiciser des sites et sentiers de plein air
- ...